

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SOUGÉ

L'an deux mil quatorze, le six octobre à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de SOUGÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard BONHOMME, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1^{er} octobre 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS : en exercice 11, présents 09, votants 10.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Bernard BONHOMME, Maire, Madame Dominique FONTAINE, Monsieur Denis BOURGUIGNEAU, Adjoint. Mesdames Martine GHESQUIÈRE, Valérie BLANQUET et Messieurs Thomas JOUANNET, Didier FRAIN, Gilles TAPHINAUD et Alexis JANVIER.

ABSENTS : Monsieur David ETIENNE ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard BONHOMME. Monsieur Christian PLEUVRY, absent excusé.

Monsieur Bernard BONHOMME est nommé secrétaire de séance.

Objet : Délibération n° 49/2014 – Fixation des tarifs de la soirée Ch'ti organisée par la commission communale « culture ».

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 19 septembre 2014 par laquelle le Conseil Municipal a décidé la création d'une régie « manifestation culturelle ».

Il ajoute qu'en vue de la soirée Ch'ti du 25 octobre prochain organisée par la commission communale « culture », il convient de fixer le prix des repas adulte et enfant ainsi que les tarifs de la buvette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs comme suit :

Prestations	Prix unitaire
Repas adulte	25 €
Repas enfant	10 €
Verre de pétillant	1,50 €
Bouteille de pétillant	10 €
Bouteille de vin rouge	6 €
Bière 25cl	2 €
Bouteille d'eau 1.5l	0.50 €
Coca cola, Orangina, Perrier 25 cl	1,50 €

REÇU LE

09 OCT. 2014

à la SOUS-PRÉFECTURE
de VENDÔME

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture
le 7 octobre, de la publication le 7 octobre 2014.
Fait à SOUGÉ, le 7 octobre 2014.
Le Maire, B. BONHOMME.

